

Champagne-Ardenne dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCÉ DE LA COMMISSION EUROPEENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne
- La préfecture de région Champagne-Ardenne
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p.7 Campagne, Campagne/Meissonnier, p. 11 dessin de L. Koechlin, p.12 CRT Champagne-Ardenne, p. 13 Campagne, Campagne/M. jolyot, p. 14 CRT Champagne-Ardenne/B.Silvade.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
La Champagne-Ardenne, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne <ul style="list-style-type: none">- La nouvelle donne pour 1994-1999- 1989-1993 : un soutien communautaire de près de 300 millions de francs	9
La participation aux autres politiques européennes <ul style="list-style-type: none">- Favoriser la formation des jeunes Européens- Mobiliser les entreprises aux enjeux européens- Promouvoir le patrimoine européen et l'environnement	12
Les perspectives de développement pour 1994-1999	13
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'oeuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

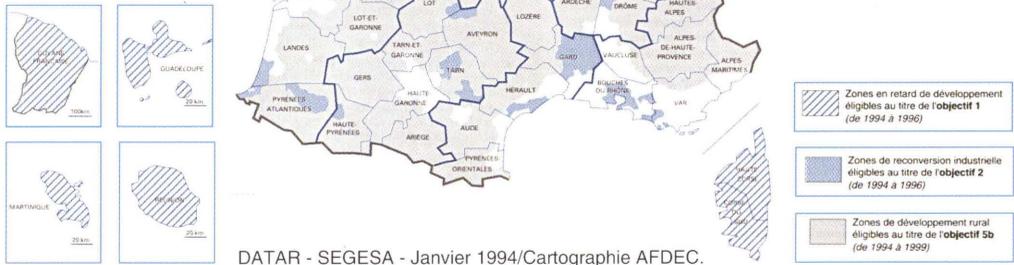
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
<i>Objectif 1</i>	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
<i>Objectif 2</i>	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
<i>Objectif 3</i>	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
<i>Objectif 4</i>	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
<i>Objectif 5a</i>	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
<i>Objectif 5b</i>	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER-TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

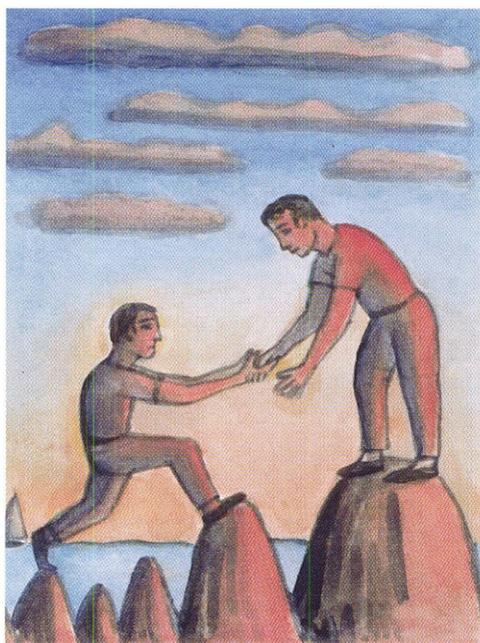
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... **DES COOPÉRATIONS MULTIPLES**

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



La région Champagne-Ardenne figure traditionnellement parmi les régions les plus développées de France. Elle s'étend sur l'axe vertical "Troyes-Châlons-Reims-Charleville" et s'intègre, au Nord, dans le "croissant fertile" qui relie Londres à Milan et concentre les deux tiers de l'activité économique européenne.

Elle dispose d'un atout considérable, qui a forgé son image de marque et sa renommée en France et dans le monde entier : le vin de Champagne. Symbole du raffinement et de l'art de vivre à la française, il est produit depuis plusieurs centaines d'années aux environs d'Épernay et de Reims et constitue un véritable pôle commercial qui pèse favorablement dans le Produit Intérieur Brut régional.

Le principal handicap de la région Champagne-Ardenne réside dans sa faiblesse démographique. La région ne représente, en effet, que 2% de la population française, pour une densité inférieure de moitié à la moyenne nationale ; elle subit depuis de nombreuses années un exode rural continu dans les zones périphériques du nord et du sud.

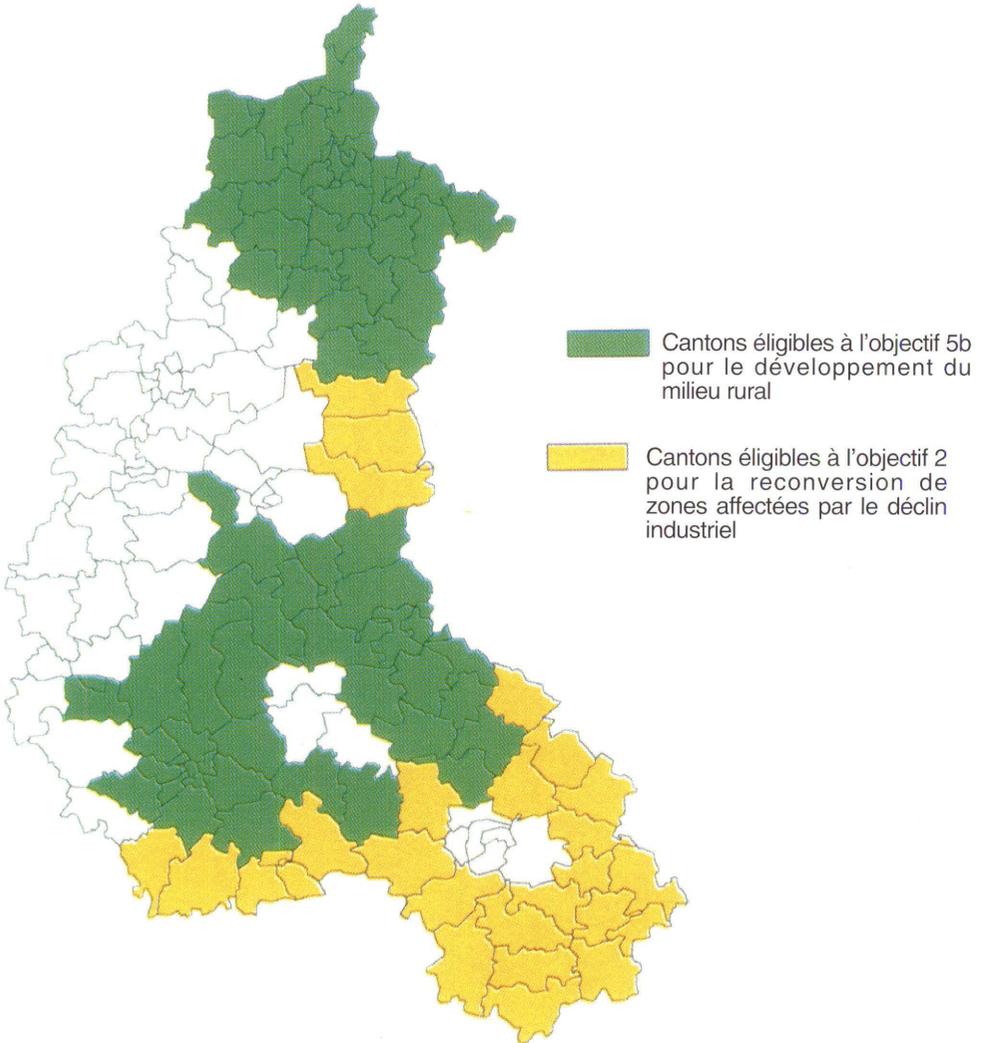
Sur le plan économique, la Champagne offre également des disparités de développement entre la partie ouest, entraînée par la dynamique de l'Île-de-France, et l'arc est de la région, qui apparaît plus fragile.

L'industrie, qui regroupe 31% des emplois, est principalement orientée vers quelques productions : le textile dans l'Aube, l'agro-alimentaire, avec le vin de Champagne, dans la Marne, la métallurgie dans les Ardennes et la Haute-Marne. Pour le reste, la région dispose d'un tissu industriel composé de petites et moyennes entreprises à structure familiale, trop faiblement orientées vers le secteur tertiaire et manquant de main d'oeuvre qualifiée.

L'agriculture de la Champagne-Ardenne est l'une des plus productive de France mais suscite aujourd'hui quelques inquiétudes. Jusqu'au début des années 1980, ce secteur a permis à la région de connaître une période d'expansion. Depuis, les grandes exploitations modernes ont dû s'adapter aux nouvelles évolutions de la politique agricole commune, en diversifiant leur production et en s'orientant davantage vers l'agro-alimentaire. Certaines zones ont, de ce fait, souffert des transitions à opérer, notamment les régions laitières de l'Ardenne et de l'Argonne.

La diversité des difficultés rencontrées par la région implique des réponses appropriées. L'Union européenne intervient donc en Champagne-Ardenne sur plusieurs axes de développement et en priorité vers les territoires les plus fragiles afin de multiplier leurs chances de redressement économique.

LES ZONES ÉLIGIBLES aux objectifs 2 et 5b 1994 - 1999



Source : Conseil Régional de Champagne Ardenne

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ LA NOUVELLE DONNE POUR 1994-1999

Pour la prochaine phase de l'intervention des fonds structurels (FEDER, FSE et FEOGA), destinés à soutenir les régions de la Communauté, la Champagne dispose d'une extension importante des zones bénéficiaires.

En effet, l'**objectif 2**, destiné à la reconversion des zones en déclin industriel, qui recouvrait depuis 1989 le bassin d'emploi de la vallée de la Meuse, triple désormais son étendue régionale. Il bénéficie désormais aux zones de Reithel, aux trois quarts de l'Aube, dont Troyes, au sud de la Marne et au nord de la Haute-Marne, pour une couverture totale de population de 657 300 habitants, soit une augmentation de plus de 50%.

L'**objectif 5b**, consacré au développement rural, était limité depuis 1989 aux zones du sud-est de la Haute-Marne, au plateau de Langres et au Bassigny. Dès 1994, et pour les six années à venir, seront aussi éligibles des zones situées au sud de l'Aube, aux alentours de Chaumont et au nord est de la Marne, à Sainte-Menehould. Au total, les zones couvertes par l'objectif 5b compteront 108 600 habitants.

Les deux objectifs touchent des zones comptant 765 900 habitants, soit plus de la moitié de la population régionale - estimée à 1,3 mil-

lion de personnes - alors que, précédemment, 330 000 habitants étaient concernés.

La définition de ces zones éligibles a été opérée sur la base d'indicateurs socio-économiques (cf tableau page 4). Dès lors, l'accroissement significatif des zones aidées par l'Union traduit la persistance et l'aggravation des difficultés de l'économie régionale.

Parallèlement à l'augmentation des zones fragiles bénéficiant des aides régionales, et pour répondre à la dégradation de la situation, la Champagne-Ardenne a été dotée pour les 6 années à venir de financements considérables : 704 millions de francs sont d'ores et déjà prévus, auxquels il faudra ajouter la deuxième dotation prévue pour la phase 1997-1999 de l'objectif 2.

Ces dotations constituent la base des futurs programmes qui définiront l'intervention communautaire en Champagne-Ardenne jusqu'en 1999. Elles s'enrichissent des crédits prévus au contrat de plan Etat-Région. La Communauté, l'Etat et les Collectivités territoriales sont ainsi associés à la relance des zones en déclin industriel et au redéveloppement des zones rurales fragiles, afin de provoquer un réel effet de levier sur l'économie régionale.

La stratégie de développement des grands programmes communautaires en Champagne-

VARIATION DES DOTATIONS FONDS STRUCTURELS

(en millions de francs)

PROGRAMME	DOTATION CEE 1989-1993	DOTATION CEE 1994-1996
OBJECTIF 5b	70	193
OBJECTIF 2	201 (phase 1 et 2)	511 (phase 1)
TOTAL 2 + 5b	271	704

1 écu = 6,6 francs

Ardenne s'inscrit dans la continuité de celle établie par l'Etat et la Région au sein de ce contrat de plan. L'action communautaire se veut en effet complémentaire et additionnelle de l'action publique nationale et locale. Les futurs programmes sont préparés par la Préfecture de région en partenariat avec les Collectivités territoriales. Ils seront ensuite adoptés par la Commission européenne, en liaison avec l'Etat français, puis mis en oeuvre et gérés au niveau régional.

■ **1989-1993 : UN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE DE PRÈS DE 300 MILLIONS DE FRANCS**

Sur les cinq dernières années, différentes actions d'aide aux régions en difficulté ont été mises en oeuvre en Champagne à travers les objectifs 2 et 5b et cinq programmes d'initiative communautaire.

RECONVERTIR LES ZONES EN DÉCLIN INDUSTRIEL

Le programme opérationnel objectif 2 - Vallée de la Meuse est consacré à la reconversion industrielle des bassins d'emplois de Charleville-Mézières, Sedan, Vouziers (en partie) et Givet. Avec 553 millions de francs de financements publics, dont 214 millions répartis entre le FEDER et le FSE, il se divise en trois principaux axes d'intervention :

- l'axe "création et développement des entreprises" regroupe plusieurs mesures, parmi

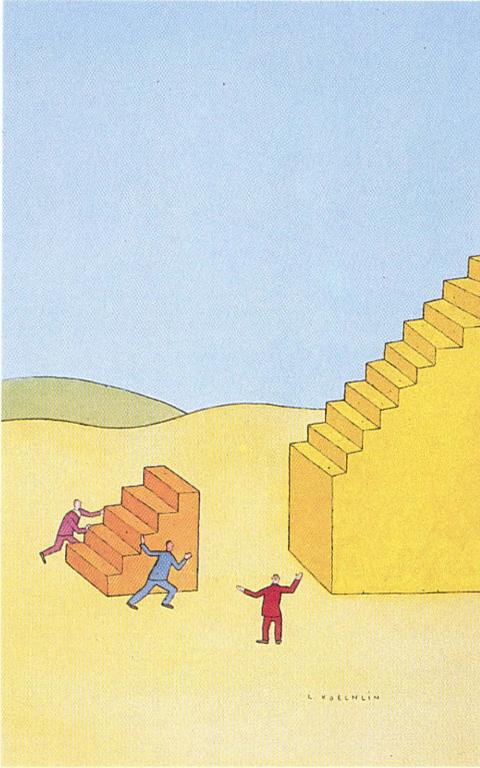
lesquelles des actions d'aide aux projets de développement des entreprises, de soutien à la recherche et de transfert de technologie. Cet axe a notamment financé l'ouverture de l'Institut de formation de techniciens supérieurs, qui forme 100 techniciens par an ; il a également profité à 26 entreprises et 13 organismes publics.

- l'axe "développement et attractivité de la région" vise à revitaliser l'économie régionale en améliorant les infrastructures et la qualité de l'environnement des entreprises. Cet axe a permis le traitement d'une quarantaine de sites industriels en friche sur une surface d'environ 70 hectares. En outre, plusieurs mesures ont été prises en faveur des quartiers urbains en difficulté, en particulier la création de services, l'amélioration des transports et l'aide à l'intégration des populations en voie d'exclusion.

Soucieux de favoriser les relations avec les investisseurs étrangers, le FEDER a également consacré 10 millions de francs aux travaux d'aménagement de l'aérodrome de Charleville-Mézières, d'un coût total de 40 millions de francs. Cette opération vient en appui du grand projet financé par le FEDER pour améliorer les infrastructures locales, à savoir la réalisation du doublement de la déviation de Sedan, qui permet d'améliorer très sensiblement la circulation dans cette zone. Enfin, le FEDER a participé, pour 10 millions de francs, à l'amélioration de la qualité des eaux de la Meuse.

FINANCEMENTS PUBLICS PREVUS DANS LES PRINCIPAUX PROGRAMMES DES FONDS STRUCTURELS 1989-1993			
PROGRAMME	CEE	État et collectivités	TOTAL
OBJECTIF 5b	70	88	158
OBJECTIF 2	201	291	492
INTERREG	23	28	51
TOTAL	294	407	301

En millions de francs avec 1 écu = 6,6 francs



- l'axe **"formation professionnelle"**, qui bénéficie à 1 070 personnes par an, a prévu des actions de formation en faveur des chômeurs, des salariés menacés de licenciement et des créateurs d'entreprise. Soutenu par le FSE à hauteur de 40 millions de francs, il a pour ambition de maintenir l'emploi et d'accompagner les mutations industrielles auxquelles sont confrontées les entreprises. A titre d'exemple, le Fonds social européen a financé des actions contribuant à assurer la continuité de l'activité professionnelle des salariés les plus exposés au chômage.

DÉVELOPPER LES ZONES RURALES FRAGILES

Le programme opérationnel objectif 5b du Haut-Marnais, destiné au développement des zones rurales fragiles, a bénéficié d'une enveloppe de 73 millions de francs pour les trois fonds structurels. Il concerne exclusivement les zones du sud-est de la Haute-Marne, le

Barrois, le Grand Bassigny et le Plateau de Langres. Il se compose de 3 axes prioritaires d'intervention :

- l'axe **"adaptation du secteur agricole"** a pour objet d'augmenter la productivité et la qualité des élevages. Doté par le FEOGA de 26 millions de francs, il a permis aux agriculteurs d'améliorer la qualité des produits laitiers et de la viande et les incite à se diversifier vers des produits non excédentaires, dans des filières organisées. Cet axe a financé la réalisation de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes dans le cadre de la pluriactivité. Il comporte également une mesure en faveur du renouvellement des ressources forestières. Enfin, dans le domaine de l'environnement, Le FEOGA est intervenu pour améliorer la qualité de l'eau et de sa distribution et pour valoriser la faune sauvage.
- l'axe **"diversification de l'activité économique"**, qui s'adresse en particulier aux PME, est aussi soucieux de la protection de l'environnement et du cadre de vie. Il encourage les entreprises à investir pour adapter leurs outils de production au marché, incite et accompagne la transmission et la reprise de PME et favorise l'accès des entreprises au conseil extérieur et aux nouvelles technologies.

Cet axe a financé, grâce au FEDER, des actions en faveur du tourisme comme la mise en valeur du pôle touristique de Langres et de ses quatre lacs, la réalisation d'un parc résidentiel de loisirs à Thonnance-les-Moulins et la modernisation du centre thermal de Bourbonne-les-Bains. Le tourisme haut-marnais a ainsi bénéficié de 18 millions de francs dont 7 ont été versés par le FEDER.

- l'axe **"développement des ressources humaines"**, doté par le FSE de 34 millions de francs au profit de 800 personnes par an, a mené de nombreuses actions en faveur de la formation artisanale et agricole, du tourisme et des stages qualifiants AFPA. A cet égard, une mesure de formation au développement local a été mise en place pour favoriser la pluriactivité et former les personnes porteuses de nouveaux projets.

L'APPORT DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

INTERREG a été la principale de ces initiatives. Destiné à favoriser la coopération transfrontalière, ce programme s'étend, pour la partie champenoise, sur l'ensemble de la zone éligible à l'objectif 2 (la Vallée de la Meuse) élargie à la zone d'emploi de Reims. En Belgique wallonne, il couvre les zones de Namur, Thuin, Dinant, Charleroi et Neufchâteau. Destiné à développer des actions de coopération à l'intérieur des zones frontalières, dans la perspective du marché intérieur et de l'abaissement des frontières, il s'articule autour de trois axes d'intervention :

- l'axe "**désenclavement de la zone transfrontalière**" a financé une étude sur les problèmes de circulation sur la Meuse, l'aménagement de ses berges, la mise en place de dispositifs de surveillance des eaux du fleuve, pour mieux éviter les pollutions, ou encore la création d'un circuit ferroviaire touristique de la vallée ;
- l'axe "**développement des ressources humaines**" vise à mettre en place une offre de formation professionnelle continue et transfrontalière par le biais d'une initiation aux outils de recherche entre le CRITT, l'ADRIAC et les facultés belges de Namur et de Gembloux. Il comprend aussi des formations pour les artisans et un programme d'initiation à la recherche ;



- l'axe "**soutien au développement des entreprises**", doté par le FEDER d'1,4 million de francs, intervient notamment par des opérations transfrontalières de partenariat et par la création d'un fonds destiné à financer les premières phases d'expansion des entreprises.

En complément de ce programme d'aide régionale, la Champagne-Ardenne a bénéficié, entre 1991 et 1993, de quatre autres initiatives communautaires :

- Le programme **STRIDE**, qui a consacré 3,7 millions de francs à deux projets de renforcement de l'information et de la diffusion technologique dans la zone objectif 2.
- **KONVER**, qui bénéficie de près de 12 millions de francs, dont plus de 5 millions du FEDER et du FSE, a été mis en place au début d'année 1994 pour soutenir la reconversion des zones touchées par le déclin des industries de l'armement ;
- Le programme **NOW**, qui favorise l'insertion professionnelle des femmes, a permis à trois projets transnationaux de recevoir du FSE une aide de 600 000 francs ;
- Le programme **HORIZON**, qui vise à améliorer l'insertion professionnelle des handicapés et la qualification des personnes en difficulté, a notamment financé, grâce au FSE, deux projets d'un montant de 534 000 francs.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Parallèlement aux actions régionales soutenues par les fonds structurels qui interviennent sur des zones délimitées, certaines politiques communautaires viennent renforcer les liens

unissant les citoyens européens et les aider à tirer parti des multiples possibilités que leur offre l'Union européenne. La Commission a ainsi mis en place des programmes d'action

qui accompagnent chaque politique et interviennent sur l'ensemble du territoire régional.

■ FAVORISER LA FORMATION DES JEUNES EUROPÉENS

Grâce au programme **ERASMUS**, qui vise à la mobilité des jeunes étudiants en Europe, 281 étudiants champenois ont suivi, en 1992, une partie de leur cursus dans d'autres pays de l'Union européenne. La même année, 100 étudiants en gestion de la ville de Reims ont pu effectuer leur cycle d'étude en Allemagne ou au Royaume-Uni.

De même, le programme **LINGUA** en faveur des langues européennes a accordé 108 bourses à des enseignants de la région afin qu'ils puissent améliorer leurs connaissances linguistiques par un séjour dans un pays membre de l'Union.

Enfin, dans le cadre du programme **COMETT**, une dizaine d'étudiants champenois effectuent chaque année un stage en entreprise dans un autre Etat de la Communauté européenne. Onze entreprises de la région et sept universités ou établissements supérieurs ont été mobilisés sur ce programme.

■ MOBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX EUROPÉENS

Six entreprises champenoises étaient présentes au salon "**Europartenariat**" afin de développer des relations et d'établir des contacts avec leurs homologues de l'Union européenne.

De plus, six contrats de recherche et développement ont été passés entre des entreprises régionales et des entreprises européennes, dont plusieurs dans le domaine agro-alimentaire. La Communauté est intervenue par une participation de 4,5 millions de francs.



Enfin, le programme **THERMIE**, qui soutient les technologies de maîtrise de l'énergie, a permis de réaliser le projet d'une entreprise de Chaumont consistant dans le recyclage de 7 000 tonnes de chutes de bois pour produire de l'énergie. A cet effet, une subvention communautaire de 5,5 millions de francs a été débloquée.

■ PROMOUVOIR LE PATRIMOINE EUROPÉEN ET L'ENVIRONNEMENT

Afin de favoriser la réfection de bâtiments culturels européens, la Commission a lancé un programme d'action intitulé "**soutien aux projets de conservation du patrimoine architectural européen**". En Champagne, ce programme a financé la restauration du parc du Château du Grand Jardin à Joinville.

Ces différentes actions, moins dotées financièrement que les programmes des fonds structurels, ont néanmoins une importance considérable pour la réalisation de la cohésion économique et sociale, dans la mesure où elles renforcent les coopérations et les synergies entre acteurs européens.

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR 1994-1999

La plupart de ces programmes des politiques régionales communautaires seront reconduits pour la prochaine période 1994-1999, avec une application territoriale étendue et des cré-

ditions plus importants. Ils seront établis en partenariat entre la Communauté, l'Etat et les Collectivités territoriales, après un bilan socio-économique de la zone, une évaluation de



Le château de Champlitte

l'impact des actions engagées sur la période précédente et la définition d'une stratégie adaptée à la nouvelle conjoncture.

Ainsi, la période à venir offrira de nombreuses possibilités à l'ensemble des acteurs régionaux, qui trouveront dans les nouveaux programmes des soutiens adaptés à la réalisation de leurs projets de développement.

Dans la perspective de la cohésion économique et sociale européenne, indispensable à la réalisation de l'Union économique et monétaire, l'ensemble du dispositif de soutien régional doit permettre de maintenir et de créer des emplois en relançant l'économie champenoise et en accélérant la mutation de cette région en quête d'un nouveau souffle.

"Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire."

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Champagne-Ardenne

5, rue de Jéricho
51037 Châlons-sur-Marne
Tél : (16) 26 70 31 31
Fax : (16) 26 70 31 61

Préfecture de région de Champagne-Ardenne

1, rue Jessaint
51036 Châlons-sur-Marne Cedex
Tél : (16) 26 70 32 00
Fax : (16) 26 21 08 40

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

1, cours d'Ormesson
51037 Châlons-sur-Marne Cedex
Tél : (16) 26 70 32 00
Fax : (16) 26 70 33 36

Centre Information Jeunesse

41, rue de Talleyrand
51100 Reims
Tél : (16) 26 05 36 00
Fax : (16) 26 04 20 75

Euro Info Centre

Chambre de Commerce et d'Industrie

2, rue de Chastillon
BP 533
51010 Châlons-sur-Marne Cedex
Tél : (16) 26 21 11 33
Fax : (16) 26 64 16 84

Correspondant BC-NET

M. Christian Bernard
Euro Info Centre de Châlons-sur-Marne
Tél : (16) 26 21 11 33
Fax : (16) 26 68 47 07

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE
 à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34